



# Canadian Coast Guard Circular Circulaire de la Garde côtière canadienne

CCGC 07-2020

CGCC 07-2020

**COVID-19 - Pre-Crew Change Process, Interprovincial Travel for Canadian Coast Guard Business, and What to Expect When Joining a Vessel/Station**

**COVID-19 - Processus pour la période précédant le changement d'équipage, voyages interprovinciaux pour les affaires de la Garde côtière canadienne, et à quoi s'attendre en rejoignant un navire ou une station**

## Target audience

All personnel that will board a Canadian Coast Guard (CCG) vessel, enter a base, or station; including supernumeraries, students, personnel from other departments, and contractors.

## Clientèle cible

Tout le personnel qui montera à bord d'un navire de la Garde côtière canadienne (GCC), ou qui entrera dans une base ou une station, y compris les surnuméraires, les étudiants, le personnel d'autres ministères et les entrepreneurs.

## Purpose

This CCG circular is to provide information and instructions for all personnel reporting to a vessel, base or station for duty for the duration of the COVID-19 pandemic.

## Objet

La présente circulaire de la GCC a pour but de fournir de l'information et des instructions à tout le personnel se rapportant à un navire, une base ou une station pour la durée de la pandémie COVID-19.

## Background

The Public Health Agency of Canada (PHAC) is working with provinces and territories, and with international partners, including the World Health Organization (WHO), to actively monitor the outbreak of a respiratory illness linked to a novel coronavirus. On March 11, 2020, [the WHO declared COVID-19 a pandemic](#). The COVID-19 is a serious health threat, and the situation is evolving daily. The risk will vary between and within communities, but given the increasing number of cases in Canada, the risk to Canadians is now considered "high".

In the preceding weeks, CCG personnel have been working diligently preparing Incident Specific Standard Operating Procedures (ISSOP), National Standard Operating Procedures (NSOP), questionnaires, and other assessment tools and procedures. This circular is to inform CCG personnel nationally of precautionary measures in place at CCG bases, stations and vessels, as well as to communicate details of what personnel can expect when crossing provincial borders.

## Pre-crew change period

You are reminded of your obligation to ensure compliance with provincial/territorial and municipal government guidelines and precautionary measures (social distancing, increased hand washing, and when required, self-isolating) that are in place to prevent the spread of COVID-19.

## Contexte

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) collabore avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec des partenaires internationaux, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), pour surveiller activement l'éclosion d'une maladie respiratoire liée à un nouveau coronavirus. Le 11 mars 2020, [la COVID-19 a été qualifiée de pandémie par l'OMS](#). La COVID-19 est une menace sérieuse pour la santé, et la situation évolue quotidiennement. Le risque varie d'une communauté à l'autre et au sein d'une même communauté, mais étant donné le nombre croissant de cas au Canada, le risque pour les Canadiens est désormais considéré comme « élevé ».

Au cours des semaines précédentes, le personnel de la GCC a travaillé avec diligence à la préparation des procédures opérationnelles normalisées spécifiques à un incident (PONSİ), des procédures opérationnelles normalisées à l'échelle nationale (PONEN), de questionnaires, et d'autres outils et procédures d'évaluation. La présente circulaire vise à informer le personnel de la GCC au niveau national des mesures de précaution en place dans les bases, les stations et les navires de la GCC, ainsi qu'à communiquer des détails sur ce à quoi le personnel peut s'attendre lorsqu'il traverse les frontières provinciales.

## Période précédant le changement d'équipage

Il vous est rappelé qu'il est de votre obligation de vous conformer aux directives des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et aux mesures de précaution (distanciation sociale, lavage des mains accru et, au besoin, auto-isolément) qui sont en place pour prévenir la propagation de la COVID-19.

These measures are intended to ensure that all employees arrive at their common workplaces with a reduced risk of contagion.

As a member of a CCG crew, and a Canadian public servant, you are expected to arrive at your vessel healthy and without reason to believe you are at increased risk of passing COVID-19 to your shipmates. As per Transport Canada [Ship Safety Bulletin No. 07/2020 Marine transportation mode](#), as a seafarer, if there are self-isolation rules for interprovincial travel in the province of crew change where an employee crossed interprovincial jurisdiction to join their vessel, they will not apply. It is incumbent upon each employee to ensure that during their time off, all provincial and municipal guidance are being followed.

### **What to expect upon arrival at a CCG base, vessel or station**

You are expected to follow all NSOPs, and ISSOPs. These are in place for your safety, and for the safety of your coworkers.

Regional ISSOPs vary, but you can expect to receive a regionally specific pre-boarding health assessment. These assessments may include:

- verbal health self-declaration

Ces mesures visent à garantir que tous les employés arrivent sur leur lieu de travail commun avec un risque de contagion réduit.

En tant que membre d'un équipage de la GCC et fonctionnaire canadien, on s'attend à ce que vous arriviez à votre navire en bonne santé et sans raison de croire que vous courez un risque accru de transmettre la COVID-19 à vos compagnons de bord. Conformément au [Bulletin de la sécurité des navires N° 07/2020 Mode de transport maritime](#) de Transports Canada, en tant que marin, s'il existe des règles d'auto-isolement pour les voyages interprovinciaux dans la province du changement d'équipage où un employé a traversé la juridiction interprovinciale pour rejoindre son navire, elles ne s'appliqueront pas. Il incombe à chaque employé de s'assurer que pendant son congé, toutes les directives provinciales et municipales sont suivies.

### **À quoi s'attendre à l'arrivée dans une base, un navire ou une station de la GCC**

On s'attend à ce que vous suiviez tous les PONEN et les PONSIs. Ceux-ci sont en place pour votre sécurité et celle de vos collègues.

Les PONSIs régionaux varient, mais vous pouvez vous attendre à recevoir un bilan de santé préembarquement spécifique à votre région. Ces évaluations peuvent comprendre :

- une autodéclaration verbale de votre santé

- simple health questionnaire<sup>1</sup>
- temperature checks<sup>3</sup>

Should the results of your initial screening result in the requirement for additional screening, or should you be sent home for self-monitoring or self-isolation, be assured that this will not negatively affect your employment status.

As always, it is important to follow the instructions of your shipboard/station management team. Should you have questions or concerns, please bring them to the attention of your supervisor, who will address or forward them as appropriate.

### **Prior to leaving the vessel/workplace**

Prior to leaving the vessel, all personnel must ensure that their cabins are disinfected according to the procedure for the cleaning and disinfection outlined in Annex I. Upon completion of disinfection, the commanding officer or their delegate should conduct an inspection to confirm.

- un questionnaire de santé simple<sup>2</sup>
- des vérifications de température<sup>4</sup>

Si les résultats de votre dépistage initial devaient entraîner la nécessité d'un dépistage supplémentaire, ou si vous deviez être renvoyé chez vous pour un autocontrôle ou un auto-isolement, soyez assuré que cela n'aura pas d'effet négatif sur le statut de votre emploi.

Comme toujours, il est important de suivre les instructions de l'équipe de gestion du navire ou de la station. Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez les porter à l'attention de votre superviseur, qui les traitera ou les transmettra selon le cas.

### **Avant de quitter le navire ou le lieu de travail**

Avant de quitter le navire, tout le personnel doit s'assurer que ses cabines sont désinfectées conformément à la procédure de nettoyage et de désinfection décrite à l'Annexe I. Une fois la désinfection terminée, le commandant ou son délégué doit effectuer une inspection pour confirmer.

---

<sup>1</sup> Be advised that questionnaires will be assessed and retained by the commanding office (CO) for the duration of the shift, then returned to you.

<sup>2</sup> Sachez que les questionnaires seront évalués et conservés par le commandant (CO) pendant toute la durée du service, puis vous seront retournés.

<sup>3</sup> Be advised that temperatures will be checked, recorded and retained by the CO for the duration of the shift, then returned to you.

<sup>4</sup> Sachez que les températures seront vérifiées, enregistrées et conservées par le CO pendant toute la durée du service, puis vous seront rendues.

**Note:** Personal Protective Equipment (PPE) must be worn according to the recommendations of the cleaning product used, and is not required to the levels suggested in [NSOP 508 COVID 19 - Cleaning and Disinfection Routine After Symptomatic Employee is Removed from the Workplace](#) should you be asymptomatic.

### After leaving the vessel/workplace

For provinces with obligatory self-isolation rules in place for individuals crossing provincial borders, CCG personnel, who do not have COVID-19 symptoms, that cross these borders in the course of their travel home after crew change are reminded that they are exempt from said rules, and are not required to self isolate for the prescribed time.

Notwithstanding the above, exempted employees who do not have symptoms, must self-isolate if **they have had close contact with someone who has or is suspected to have COVID-19.**

**Self-isolate** means that, **for 14 days** you must:

- **stay at home** and monitor yourself for symptoms, even if mild
- **avoid contact with other people** to help prevent transmission of the virus at the earliest stage of illness

You are reminded to check the [DFO's COVID-19 Internet web page](#) for regularly updated information.

**Remarque :** l'équipement de protection individuelle (ÉPI) doit être porté selon les recommandations du produit nettoyant utilisés et n'est pas requis aux niveaux suggérés dans la [PONEN 508 COVID-19 – Routine de nettoyage et de désinfection après l'évacuation du lieu de travail d'un employé qui présente des symptômes](#) si vous ne présentez pas de symptômes.

### Après avoir quitté le navire ou le lieu de travail

Pour les provinces ayant mis en place des règles d'auto-isolement obligatoire pour les personnes traversant les frontières provinciales, il est rappelé au personnel de la GCC qui ne présente pas de symptômes de la COVID-19 et qui traverse ces frontières au cours de son voyage de retour à la maison après un changement d'équipage qu'il est exempté de ces règles et qu'il n'est donc pas tenu de s'auto-isoler pendant la durée prescrite.

Nonobstant ce qui précède, les employés (es) exemptés (es) qui n'ont pas de symptômes doivent s'isoler **s'ils ont eu un contact étroit avec une personne qui a ou est soupçonnée d'avoir la COVID-19.**

L'auto-isolement signifie que, **pendant 14 jours**, vous devez :

- **rester à la maison** et vous surveiller pour détecter les symptômes, même s'ils sont légers
- **éviter tout contact avec d'autres personnes** afin de prévenir la transmission du virus au tout premier stade de la maladie

Il vous est rappelé de consulter la [page Internet sur la COVID-19 du MPO](#) pour obtenir des informations régulièrement mises à jour.

You are also reminded to check all your regional means of communication (such as crew change phone lines) for regional updates.

### **Interprovincial travel**

Ensure you carry your current and undamaged CCG identification card with you at all times while traveling for CCG business.

In addition, it is recommended that all CCG personnel carry a controlled copy of the Commissioner's letter, CCG identification card and as per Transport Canada [Ship Safety Bulletin No. 06/2020 Marine crew deemed essential](#) when you are travelling by air, your Canadian Maritime Document, for seafarers that have them.

You are also reminded that it is your responsibility to ensure that you follow regulations impacting the province/territory in which you are physically present. Different governments have variances in regulations, such as allowable group sizes, restrictions on movement, etc.

If travelling in a group, ensure you maintain a 2.0 m closest point of approach with all other personnel.

Il vous est également rappelé de vérifier tous vos moyens de communication régionaux (tels que les lignes téléphoniques pour les changements d'équipage) pour les mises à jour régionales.

### **Voyage interprovincial**

Assurez-vous de toujours avoir votre carte d'identité de la GCC à jour et intacte avec vous lorsque vous voyagez pour le compte de la GCC.

De plus, il est recommandé que tous les employés de la GCC ait sur eux une copie contrôlée de la lettre du commissaire, de leur carte d'identité de la GCC et, conformément au [Bulletin de la sécurité des navires N° 06/2020 Équipage marin jugé essentiel](#) de Transports Canada, lorsqu'ils voyagent par avion, pour les marins qui en disposent, leur document maritime canadien.

Il vous est également rappelé qu'il vous incombe de vous assurer que vous respectez les règlements de la province ou du territoire dans lequel vous êtes physiquement présent. Les réglementations varient d'un gouvernement à l'autre, notamment en ce qui concerne la taille des groupes, les restrictions de déplacement, etc.

Si vous voyagez en groupe, assurez-vous de maintenir un point de rapprochement maximal de 2,0 m avec tous les autres membres du personnel.

**Enquiries**

Enquiries regarding this circular should be directed to:

Director, Operational Personnel and Certification  
[InfoPol@dfo-mpo.gc.ca](mailto:InfoPol@dfo-mpo.gc.ca)

**Renseignements**

Les demandes de renseignements sur cette circulaire doivent être adressées à la :

Directrice, Personnel opérationnel et Certification  
[InfoPol@dfo-mpo.gc.ca](mailto:InfoPol@dfo-mpo.gc.ca)

Director General, Operations



Julie Gascon  
Directrice générale, Opérations

---

## **Annex I Procedure for the cleaning and disinfection**

---

### **Procedure for the cleaning and disinfection**

The key to minimizing contamination is to effectively disinfect commonly used locations and items.

**It is important to make the distinction between cleaning and disinfecting.**

**Cleaning involves removing dirt and debris at a site or on a surface by using water and a detergent. Even if you thoroughly clean the surface with regular detergents, viruses are not eliminated and will be transmitted to the next person who touches the surface.**

**Disinfecting involves using a chemical product that prevents the spread of bacteria or viruses.**

Use of household bleach and water solutions is a very effective method to fight viruses and must be used for disinfecting.

Regular household bleach is typically: 5.25% NaCl 50,000 ppm AvChl

To use: dilute 1 part bleach to 9 parts water for a 1:9, or 5 g/L solution (0.525% NaCl 5,000 ppm AvChl)

Use the instructions below to prepare a 1:9 solution:

- 1 liter (1000 mL) of bleach + 9 liters (9000 mL) of water
- 1 cup (250 mL) of household bleach + 9 cups (2250 mL) of water

**Note:** In order for the disinfectant solution to maintain an optimal potency, a new solution must be made daily.



---

## **Annexe I Procédure pour la routine de nettoyage et de désinfection**

---

### **Procédure pour la routine de nettoyage et de désinfection**

La clé pour minimiser la contamination est de désinfecter efficacement les lieux et les objets d'usage courant.

**Il est important de faire la distinction entre le nettoyage et la désinfection.**

**Le nettoyage consiste à enlever la saleté et les débris sur un site ou sur une surface en utilisant de l'eau et un détergent. Même si vous nettoyez soigneusement la surface avec des détergents ordinaires, les virus ne sont pas éliminés et seront transmis à la prochaine personne qui touchera la surface.**

**La désinfection consiste à utiliser un produit chimique qui empêche la propagation des bactéries ou des virus.**

L'utilisation de solutions d'eau de Javel et d'eau à usage domestique est une méthode très efficace pour lutter contre les virus et doit être utilisée pour la désinfection.

L'eau de Javel domestique est généralement : 5,25 % NaCl 50 000 ppm AvCl

Utilisation : diluer 1 partie d'eau de Javel pour 9 parties d'eau pour une solution 1:9, ou 5 g/L (0,525 % NaCl 5 000 ppm AvCl)

Utilisez les instructions ci-dessous pour préparer une solution 1:9 :

- 1 litre (1000 mL) d'eau de Javel + 9 litres (9000 mL) d'eau
- 1 tasse (250 mL) d'eau de Javel domestique + 9 tasses (2250 mL) d'eau

**Remarque :** Pour que la solution désinfectante conserve un rendement optimal, une nouvelle solution doit être préparée chaque jour.

